



Pellicule photos de mon enfant

Par **valentine270_old**, le **05/12/2007 à 14:28**

J'ai déposé la semaine dernière 3 pellicules photos dans un grande surface afin de les faire développer. Samedi 01/12/07, je suis allée chercher les photos. En rentrant à mon domicile, je me suis aperçue que 2 pellicules sur 3 ne m'appartenaient pas. Je les ai ramenées de suite. Mes photos ainsi que les pellicules sont donc dans les mains d'inconnus. Les photos sont celles de mon petit garçon de 11 mois dans la vie de tous les jours, de son baptême ainsi que quelques "nus" sur la table à langer que le font tous parents "normaux et sans audieuses pensées".rnDois je faire une déclaration auprès de la Gendarmerie, quelle démarche dois je entreprendre contre la grande surface ou le labo étant donné qu'à l'époque où nous vivons des adultes n'hésitent pas à faire des choses horribles à certains enfants et qu'encourent la grande surface et le labo pour la perte de photos d'enfants.rnJ'ai laissé mes coordonnées téléphonique à la grande surface en cas de retour des photos.rnJe vous serais extrêmement reconnaissante de bien vouloir me répondre car la perte de ces photos me préoccupent terriblement, à l'idée de savoir qu'elles sont dans les mains d'inconnus.rnVous en remerciant par avance

Par **Upsilon**, le **05/12/2007 à 20:38**

Bonjour !rnJe comprend tout à fait votre situation. rnConcernant votre éventuelle mise en accusation pour photo obscene, je vois mal un juge vous condamner pour avoir pris des photos de votre enfant... rnCeci étant dit, passons au probleme de la responsabilité du labo de développement.rnc'est une situation extremement complexe. Tout d'abord, veuillez vous référer au contrat et aux clauses de l'établissement, notamment concernant les dédommagements en cas de perte de pellicules. rnSi aucune clause n'est prévue, ou si elle vous parait dérisoire, vous êtes en droit d'intenter une action en justice contre la société.

Maintenant, 2 soucis se poseront :
Qui attaquer ?
Sur quel fondement ?
Je vous passe les détails juridiques fastidieux. Le fondement sera à mon avis contractuel, sur la base d'un manquement à son obligation vis à vis d'un contrat de dépôt d'objet.
Par contre, qui est responsable... Est-ce la boutique photo, le labo de développement, le transporteur, la poste ?
Dur dur ... À mon avis, mieux vaudrait trouver un arrangement amiable et négocier un dédommagement correct plutôt que de vous lancer dans une procédure interminable.
Pour en revenir aux conséquences sur vous, vous ne pourrez JAMAIS être inquiétée pour avoir pris ces photos... ne vous inquiétez pas sur ce point !
Enfin, relativisez. Vous ne risquez rien juridiquement, et ce ne sont que des photos. L'important, c'est que vous puissiez continuer de faire de belles photos de votre petit bout, non ?

Par **valentine270_old**, le **06/12/2007 à 08:33**

Je me suis sans fait mal comprendre. Je ne suis absolument pas inquiète quant à ma situation sur le fait d'avoir pris des photos de mon enfant dans la vie de tous les jours afin de garder le max de souvenirs.
Mais c'est le fait que ces photos sont dans les mains d'inconnus et que eux pourraient utiliser ces photos à des fins mal intentionnées.
De plus, je pense que le responsable est sans doute le labo dans la mesure où sur la pochette envoyée par la grande surface figuraient mon nom ainsi que le numéro de la pellicule. En recevant cette pochette, à l'intérieur la pellicule ne correspondait plus au numéro indiqué sur la pochette et les photos ne m'appartenaient pas.
Alors dois-je déclarer ces faits aux instances compétentes, à savoir que des photos d'enfants sont dans les mains d'inconnus et qu'ils pourraient les utiliser à des fins mal intentionnées.
Merci de votre réponse

Par **Nessos**, le **06/12/2007 à 23:43**

Vous pouvez le faire, mais je doute qu'il y ait des suites...
Malgré le climat ambiant nous poussant à nous méfier même de nos voisins, il y a vraiment de faibles chances que vos photos soient réellement tombées entre des mains "mal-intentionnées".
De plus, d'après ce que vous nous dites, ce sont juste des photos d'un bébé, dans la vie de tous les jours. Et on ne condamne pas encore les personnes pour la simple détention de photos normales de bébé.
Après tout, vous aussi vous possédez des photos qui ne vous appartiennent pas, ce qui n'est pas du tout de votre faute évidemment. Alors s'il y a eu inversion des pellicules, ces "inconnus" sont dans la même situation que vous.
Sinon, vous pouvez en effet vous lancer dans une procédure à l'encontre du labo, sur le fondement d'un manquement à ses obligations de dépôt et de restitution des photos. Mais comme Upsilon, je vous conseillerais plutôt de vous arranger à l'amiable avec le laboratoire pour qu'il répare son erreur.